



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:
 Parks Canada Agency
 220 4 Ave SE, Suite 720
 Calgary, AB T2G 4X3

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title-Sujet Centre des opérations du camping de Lake Louise – parc national Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0568/A	Date: 5 mars 2019	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00864219	Amendment No. - N° de la modif. 3	
Solicitation Closes:		
at – á 02:00 PM	on – le 12 mars 2019	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen rebecca.chen2@canada.ca		
Telephone No. - No de téléphone (587) 439-3529	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

Modification 03

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et à distribuer les questions et réponses.

A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Delnor Construction Ltd	Trevor Cadieux
BD Construction Ltd.	Chanpreet Singh Dhaliwal
Devitt & Forand Contractors Inc.	Dinko Condric
Scarlet Ray Developments	Kyle Lucas
Everest Construction	Michael Simonot
Border Holdings	Orion Bennett Kevin Leiman

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

DSP2_18-0568:

Ajouter : Stantec - LL Campground Ops Centre - Bidders Teleconference Q2 Pavement Specs

Ajouter : Appendix B - Geotechnical Report (Appendix B - rpt_geo_lake_louise_20180322_fnl)

SPECIFICATIONS

Section 01 35 29 "HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS"

1.11 Prime Contractor

Supprimer : .3 Safety Certification: Safety certification is a condition of contract award; Contractor is required to maintain a valid Certificate of Recognition (COR) for the duration of the Work of this Contract.

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Y a-t-il un nom de fabricant donné pour les coffrages isolants?

R1 Voir le devis du projet, à la Section 03 11 19 "INSULATED CONCRETE FORMS".

Q2 Les exigences relatives aux spécifications pour le revêtement de chaussée bitumineux ainsi que la préparation du terrain pour les secteurs devant recevoir un revêtement de chaussée bitumineux ne sont pas clairement définies.

R2 Voir le document en pièce jointe qui sera inclus avec le devis de projet : DSP2_18-0568: *Stantec - LL Campground Ops Centre - Bidders Teleconference Q2 Pavement Specs*

Q3 Quelle est la date limite pour présenter une demande d'éclaircissement?

R3 Voir le document d'appel d'offres, à la section IP02 « Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres ».

Q4 Prière de clarifier le statut des services d'aqueduc et d'égout existants.

R4 Voir le dessin G101 ainsi que le devis du projet à la Section 33 11 16 "SITE WATER UTILITY DISTRIBUTION PIPING" and Section 33 31 13 "SANITARY SEWERAGE PIPING". Les services d'aqueduc et d'égout existants se limitent à la conduite maîtresse d'eau et à la conduite maîtresse d'égout, conformément à ce qui est montré au dessin G101.

Q5 Quels sont les processus de développement requis au sein de l'Agence Parcs Canada?

R5 L'Agence Parcs Canada obtiendra un permis de construction et de développement pour ce projet

avant l'attribution du marché, sans frais pour l'entrepreneur.

Q6 Prière de clarifier les restrictions relatives au camping pour l'entrepreneur dans le cadre de ce projet.

R6 Voir le devis du projet, à la Section 01 11 00 "SUMMARY OF WORK" **1.6 CONTRACTOR ACCOMMODATIONS.**

Q7 Y a-t-il des restrictions relatives aux heures de travail?

R7 Il est permis d'exécuter les travaux pendant les heures du jour de 7 h à 18 h, du lundi au samedi, sauf autorisation contraire du représentant du Ministère (Parcs Canada). Il sera interdit de travailler les fins de semaine des jours fériés prévus en Alberta ou en Colombie-Britannique, y compris le jour précédant et le jour suivant cette fin de semaine, sans une autorisation préalable du représentant du Ministère (Parcs Canada).

Q8 Prière de clarifier les exigences relatives à l'aménagement d'une clôture autour du chantier.

R8 Voir le devis du projet, à la Section 01 52 00 "CONSTRUCTION FACILITIES" **1.8 Security.**

Q9 Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur les exigences selon lesquelles l'entrepreneur principal doit détenir un certificat de mérite valide.

R9 L'entrepreneur principal n'aura pas à détenir un certificat de mérite valide; cette exigence ne figure plus dans le devis.

Q10 Prière de clarifier les exigences relatives à la présence sur le chantier d'un agent de la sécurité dans l'industrie de la construction.

R10 Voir le devis du projet, à la Section 01 35 29 "HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS" – **1.4 SAFETY REQUIREMENTS.**

Q11 Prière de confirmer que toutes les portes en bois sont à âme creuse conformément aux indications de la nomenclature des portes, y compris les portes extérieures D01 et D12.

R11 Toutes les portes intérieures en bois sont à âme creuse, à l'exception des deux portes extérieures en bois (D01 et D12) qui sont à âme massive.

Q12 En ce qui concerne la porte D12 : la nomenclature des portes indique qu'il s'agit d'une porte piétonne extérieure va-et-vient. Les ensembles de quincaillerie indiquent que cette porte est en fait une porte coulissante. De quelle porte s'agit-il réellement? S'il s'agit d'une porte va-et-vient, est-ce que les spécifications d'un ensemble de quincaillerie nous seront fournies?

R12 La porte 12 doit être une porte va-et-vient qui utilise l'ensemble de quincaillerie 7.

Q13 En ce qui concerne la porte D13 : cette porte n'existe ni sur la nomenclature des portes, ni sur le plan d'étage. Les ensembles de quincaillerie indiquent qu'il s'agit d'une porte coulissante. Cette porte existe-t-elle?

R13 Supprimer la porte D13 des documents, car elle n'existe plus.

Q14 L'appareil de chauffage MUA-1 prévu dans la liste est un générateur d'air chaud d'appoint XES 225 À COMBUSTION INDIRECTE. Cet appareil nécessitera de l'air de combustion et une mise à l'air libre. Le devis ne mentionne qu'un appareil d'air d'appoint À COMBUSTION DIRECTE, pour lequel aucun air de combustion ni aucune mise à l'air libre ne sont requis.

R14 L'appareil MUA-1 est à combustion directe et ne nécessite pas d'air de combustion ni de mise à l'air libre. Modifier le numéro du modèle MUA-1 à HE-20.

Q15 Peut-on utiliser une garniture composite Smart plutôt que du ciment Hardie pour les planches de garniture? Le ciment Hardie n'est pas aussi résistant.

R15 L'APC n'approuvera aucun produit de remplacement pour l'instant. Veuillez vous fonder sur le devis pour la préparation de votre soumission. Des discussions au sujet de produits de remplacement pourraient avoir lieu après l'attribution du marché.

Q16 Prière de confirmer si les lucarnes à fenêtres nécessiteront des couvre-fenêtres.

R16 Non, la portée des travaux n'inclut pas de couvre-fenêtres pour les lucarnes à fenêtres.

Q17 Pourriez-vous nous fournir un diagramme de la disposition des arbres et du nombre à enlever? Prière aussi de nous indiquer s'il faut planter de nouveaux arbres et, le cas échéant, les espèces et leur taille.

R17 Tous les arbres à enlever, à l'exception des souches et des appareils radiculaires, seront enlevés par l'APC avant les travaux. Le marché n'exige la plantation d'aucun arbre.

Q18 En ce qui concerne la section 01 11 00, article 1.6 – Logements des entrepreneurs, on peut lire que « les sites désignés pour les entrepreneurs pourraient être disponibles au camp auxiliaire Lake Louise » et que « Si on accorde à l'entrepreneur d'utiliser ces emplacements limités [...] ». Les mots « pourraient » et « si » ne sont pas définitifs. Pourriez-vous clarifier les emplacements qui nous seront disponibles? C.-à-d. que si nous prévoyons d'utiliser le camp auxiliaire dans notre soumission, mais qu'en fin de compte il ne nous sera pas permis de l'utiliser, est-ce que Parcs accepterait des coûts supplémentaires pour la différence entre le logement au camp auxiliaire et le logement à l'hôtel?

R18 Parcs Canada permettra à l'entrepreneur d'utiliser dix terrains de camping au camp auxiliaire Lake Louise. Des terrains supplémentaires pourraient être disponibles en fonction d'un besoin justifié de l'entrepreneur, ce qui fera l'objet de discussions après l'attribution du marché.

Q19 Il existe une section de devis portant sur le polissage du béton, mais il n'existe aucune liste qui indique où il faut procéder à ce polissage. À quels endroits faut-il polir le béton?

R19 Toutes les surfaces en béton doivent avoir un fini semi-poli, selon la Section 09 66 13 3.3 Concrete Polishing.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.